



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Montant

Question écrite n° 35996

Texte de la question

M Andre Delehedde appelle l'attention de M le secretaire d'Etat aux anciens combattants sur la revendication formulee par la Federation nationale des deportes et internes, resistants et patriotes relative a l'application du rapport Constant. Cette federation demande que soient decidees des mesures necessaires a la prise en compte de l'augmentation de deux points indiciaires accordes aux categories C et D de la fonction publique depuis le 1er juillet 1987. Il lui demande, en consequence, les mesures qu'il entend prendre afin d'eviter d'ouvrir dans ce domaine un nouveau contentieux avec le monde combattant.

Texte de la réponse

Reponse. - La question posee par les honorables parlementaires appelle la reponse suivante : le rattrapage du rapport constant tel qu'il a ete prevu en 1980 a l'issue des travaux de la commission tripartite est termine depuis le 1er decembre 1987, conformement a l'engagement du Gouvernement. Le secretaire d'Etat aux anciens combattants fait le maximum pour que le rapport constant liant le pouvoir d'achat des pensionnes de guerre a celui des fonctionnaires soit integralement maintenu.

Données clés

Auteur : [M. Delehedde André](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35996

Rubrique : Pensions militaires d'invalidite et des victimes de guerre

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er février 1988, page 404

Réponse publiée le : 21 mars 1988, page 1267